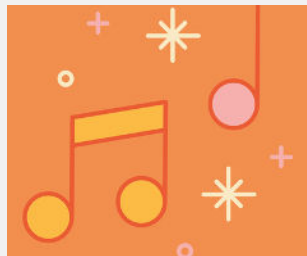
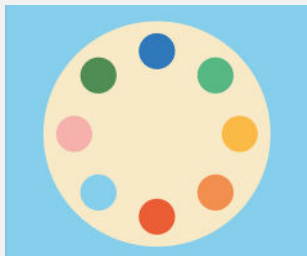




Kaléidoscope



# Accueil de loisirs 2026 - 2027

À remplir en juin

## Identité de l'enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : Fille  Garçon

Date de naissance : ..... Âge : .....

Nom de l'école : ..... Classe : .....

Allergie(s) : .....

Maladie(s) : .....

Sans Porc  Sans viande  PAI  Allocation Éducation   
Enfant Handicapé (AEEH)

**\*Le PAI et l'attestation AEEH doivent impérativement être fournis à l'inscription**

## Identité de la famille

Nom : ..... Nom : .....

Prénom : ..... Prénom : .....

Téléphone personnel : ..... Téléphone personnel : .....

Téléphone travail : ..... Téléphone travail : .....

Adresse : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Code postal : .....

Ville : ..... Ville : .....

Profession : ..... Profession : .....

Email : ..... Email : .....

(majuscule)

(majuscule)

Situation familiale :  Marié  Divorcé  En concubinage  Pacsé  Célibataire  veuf

Représentant légal : .....

Êtes-vous allocataire ? (entourer la réponse) CAF MSA AUCUN

Nom d'allocataire : .....

Numéro d'allocataire **et** Quotient familial : .....

## Personnes habilitées à venir chercher votre enfant (autres que les parents)

Nom & Prénom	Lien de parenté	Téléphone Mobile	Téléphone travailles

### Autorisations parentales

- J'autorise mon enfant à participer à des activités de plein air et à pratiquer des activités physiques.
- J'autorise l'accueil de Loisirs à prendre des photos de mon enfant à des fins d'utilisation interne et/ou de communication.
- J'autorise mon enfant à être transporté en car, bus de ville (STGA) ou en minibus pour des sorties prévues dans le cadre des activités de l'accueil de Loisirs.
- J'autorise la conservation de mes données personnelles via ce formulaire (RGPD).
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Je soussigné(e)..... responsable légal de  
l'enfant..... déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et  
autorise la responsable du Centre de Loisirs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical,  
hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

À ..... Le .....  
Signature du responsable légal précédée de la mention "Lu et approuvé"

### PIÈCES A JOINDRE

**Fiche d'inscription dûment complétée et signée**

**Le règlement intérieur signé**

**Fiche sanitaire de liaison**

**La photocopie du carnet de vaccinations**

**L'attestation de la CAF « Aides aux vacances et au temps libre » indiquant  
votre quotient familial et vos droits**

**Attestation d'assurance extrascolaire**

Pour rendre le dossier d'inscription :

enfance@kaleidoscope-saintmichel.fr

ou

accueil@kaleidoscope-saintmichel.fr

Pour inscrire son enfant :

Envoyer les dates souhaitées par mail à  
**accueil@kaleidoscope-saintmichel.fr** avant  
chaque période (entre chaque vacances scolaires  
pour les mercredis et avant les vacances scolaires  
pour la période de vacances à venir)



## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

### 1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyéélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

### 2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (Informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).  
 Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES

MÉDICAMENTEUSES

AUTRES (animaux, plantes, pollen) :

Précisez .....

oui  non  
 oui  non  
 oui  non

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser  oui  non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS  
 Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

### 4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE : ..... TEL TRAVAIL : .....

TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE : ..... TEL TRAVAIL : .....

TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur,

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les actualiser si

nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes

mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : ..... Signature : .....

# REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS KALEIDOSCOPE



## ARTICLE 1 : ACCUEIL DES ENFANTS

ACCUEIL MERCREDIS : accueil possible en journée, ½ journée ou ½ journée + repas

Accueil des enfants et des parents de 7h30 à 9h30, de 11h30 à 12h, de 13h30 à 14h et de 16h30 à 18h30.

ACCUEIL VACANCES SCOLAIRES : accueil uniquement à la journée

Accueil des enfants et de leurs parents de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30

En dehors de ces horaires et pour le bon fonctionnement des activités les enfants ne pourront pas être accueillis. Lorsque le centre de loisirs organise des sorties à la journée, les horaires d'accueil seront communiqués en amont s'ils diffèrent de ceux cités précédemment. En cas de rendez-vous médical ou d'activité extrascolaire nécessitant un départ avant 16h30, merci de le communiquer à l'équipe d'animation en amont.

## ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS

Avant toute journée d'accueil, un dossier d'inscription valable pour l'année est à remplir par le responsable légal de l'enfant. Il doit être renouvelé chaque année en juin.

### Réservation des mercredis :

→ Les réservations se font en deux fois : les mercredis de septembre à décembre puis les mercredis de janvier à juillet.

→ Par mail au plus tard le jeudi pour le mercredi suivant.

### Réservation pour les vacances :

→ Les réservations se font par périodes et seront annoncées par mail et sur la plaquette d'accueil.

→ Par mail au plus tard le lundi pour le lundi suivant.

**La réservation d'une journée se fait obligatoirement par mail à l'adresse suivante : [accueil@kaléidoscope-saintmichel.fr](mailto:accueil@kaléidoscope-saintmichel.fr).**

Le centre de loisirs s'engage à donner une réponse par retour de mail dans un délai de 4 jours (hors congés).

## ARTICLE 3 : ABSENCES, MALADIES

Absence prévenue 7 jours à l'avance	Journée non facturée, enfant toujours inscrit sur la période.
Absence pour maladie avec certificat médical	Journée non facturée, enfant toujours inscrit sur la période.
Absence pour maladie sans certificat médical	Journée facturée :
Absence prévenue en dehors du délai de 7 jours	<b>Au bout de 3 absences facturées, l'enfant sera désinscrit pour l'année complète.</b>
Absence non prévenue	

## ARTICLE 4 : PAIEMENTS

Le tarif de la journée est calculé selon votre quotient familial ou selon vos revenus.

Pour une journée complète (mercredis et vacances) : quotient CAF x 1,2% = tarif de la journée (minimum 6€/jour et **maximum 16€/jour**).

Pour une demi-journée avec repas (mercredis uniquement) : quotient CAF x 0,92% (minimum 4,60€ /demi journée et maximum 12,27€/demi journée).

Pour une demi-journée sans repas (mercredis uniquement) : quotient CAF x 0,55% (minimum 2,75€ /demi-journée et 7,34€/demi-journée maximum).

### Pour les mercredis :

→ Le paiement donnera lieu à une facturation mensuelle.

### Pour les vacances :

→ **Le paiement intégral à l'avance sera demandé à la réservation.** Seule la réception du paiement validera définitivement la réservation. Un mail de confirmation vous sera renvoyé.

En cas d'absence non facturée (sauf forfait vacances), un avoir sera enregistré sur le compte de la famille. Les remboursements se font uniquement en cas de : déménagement, mutation.

➤ **Forfait semaines** : Un enfant inscrit tous les jours de la même semaine, bénéficie du forfait 5 jours (4 ou 3 jours en cas de jour férié) qui permet une réduction de 5% de la facture globale. Le forfait est applicable à chacun des enfants de la famille. **Le forfait n'est ni annulable, ni remboursable après le paiement.** En cas d'absence pour raison médicale (avec production d'un certificat médical), un avoir sera fait sur la ou les prochaines factures.

Votre quotient est mis à jour par nos services chaque année en **janvier** et en **septembre**. En dehors de ces périodes, un changement de quotient pourra être mise à jour sur demande. La demande devra être justifiée par un changement de situation (ressources, naissance d'un enfant, séparation, divorce, mise en couple, chômage). Le changement de quotient ne pourra pas être rétroactif à la date de la demande. En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter la direction du centre de loisirs. Un paiement échelonné est possible. **Toutefois, sans contact de votre part en cas de retard de plus de 2 mois dans le règlement des factures, l'enfant ne sera plus accueilli.**

#### **ARTICLE 5 : INTERDICTIONS**

Les bijoux, jouets et argent ne sont pas recommandés à l'accueil de loisirs. Nous dégageons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

#### **ARTICLE 6 : RESPECT**

Les enfants et adultes doivent respecter les personnes et le matériel. Les violences, grossièretés et dégradations ne seront pas tolérées.

#### **ARTICLE 7 : SANTE HYGIENE**

Les enfants qui n'ont pas acquis la propreté ne pourront pas être accueillis.

Tout enfant devra se présenter au centre de loisirs dans un état de propreté convenable.

Si l'enfant est malade, le responsable légal sera prévenu afin de venir chercher l'enfant. Aucun médicament ne sera administré, sauf exception justifiée par une prescription médicale (pas de photocopie d'ordonnance). Seront alors confiés à la direction du centre de loisirs les médicaments, l'ordonnance et une autorisation écrite des parents. En cas d'allergie spécifique de l'enfant, veuillez nous faire parvenir le protocole (PAI).

#### **ARTICLE 8 : LAÏCITE**

La laïcité est une valeur liée au respect mutuel. Elle va au-delà de la tolérance : elle invite non seulement à admettre mais à comprendre l'autre (son histoire, sa culture...). Elle implique alors de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, contre toute idéologie contraire aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant.

La laïcité assure la liberté de conscience des individus et permet à tous les usagers d'un service public de vivre et agir ensemble. Dans les Accueils de Loisirs, les usagers ont droit au respect de leurs convictions personnelles. Ils ont aussi l'obligation de respecter le règlement de fonctionnement et doivent notamment s'abstenir de toute forme de prosélytisme (propagande ou pression religieuse, politique ou philosophique envers le personnel ou d'autre usagers) sous peine de se voir exclure du service et **ne peuvent exiger une adaptation du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.**

[https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/551/Partenaires\\_documents/charte\\_laicite/Charte.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/551/Partenaires_documents/charte_laicite/Charte.pdf)

#### **ARTICLE 9 : PHOTOS CENTRE DE LOISIRS**

Le Kaléidoscope se réserve le droit de faire figurer les photos des enfants sur ses documents de communication (plaquettes, article de presse, site internet...). Une autorisation est à compléter dans le dossier d'inscription.

#### **ARTICLE 10 : EXCLUSION**

Le kaléidoscope se réserve le droit d'exclure un enfant en cas de non-respect du règlement intérieur.

#### **ARTICLE 11 : ADHESION**

**L'adhésion est gratuite pour les enfants de moins de 16 ans. L'inscription des enfants de moins de 16 ans nécessite qu'au moins un adulte de la famille soit adhérent à l'association. L'adhésion est de 10€/ adulte ou 5€/adulte tarif réduit (demandeur d'emploi, rsa, etc).**

#### **ARTICLE 12 : REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Kaléidoscope se réserve le droit de modifier le règlement intérieur en cours d'année.

Je soussigné(e) ..... reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait en deux exemplaires à ..... le .....

Signature, précédée de la mention « *lu et approuvé(e)* » :

Kaléidoscope 1 place de l'égalité 16470 SAINT MICHEL

N° Siret 343 650 768 - Code APE 913EA

Centre de loisirs : 07.68.05.61.45 - Courriel : [enfance@kaleidoscope-saintmichel.fr](mailto:enfance@kaleidoscope-saintmichel.fr)



**Kaléidoscope**  
Saint-Michel

1, place de l'Égalité  
16470 SAINT-MICHEL

accueil@kaleidoscope-saintmichel.fr  
05 45 91 72 49

Saint-Michel le 29/04/2026

### Grille tarifaire année 2026

Tarification à la journée au taux d'effort (applicable à partir des inscriptions de l'été 2026):  
Chaque famille bénéficie d'un tarif qui lui est propre en fonction de son quotient familial et donc de ses revenus.

- Le prix de journée est calculé sur 1.20% du quotient familial (CAF ou MSA).
- Le tarif d'une journée est de 6€ minimum (ce qui correspond à un quotient de 500) et de 16€ maximum (ce qui correspond à un quotient de 1333).

Toutes les personnes ayant un quotient inférieur à 500 (plancher) seront facturées au tarif minimum (6€) et toutes les personnes au dessus de 1333 (plafond) seront facturées au tarif maximum (16€).

Pour les demi-journées, toutes les familles ayant un quotient en dessous du plancher et au dessus du plafond prendront cette valeur pour référence.

Exemples :

Quotient familial	Tarif à 1.20% du quotient	Tarif journée + repas  (minimum 6€ et maximum 16€)	Tarif ½ journée + repas  (0,92 % de votre quotient ou du plancher/plafond)	Tarif ½ journée  (0,55 % de votre quotient ou du plancher/plafond)
132	$(132 \times 1.20)/100 = 1.58€$	6€ (tarif minimum)	4,60€ (tarif minimum) (500x0,92%)	2,75€ (tarif minimum) (500x0,55%)
550	$550 \times 1.20/100 = 6,60€$	6,60€	$550 \times 0,92\% = 5,06€$	$550 \times 0,55\% = 3,03€$
1200	$1200 \times 1.20/100 = 14.40€$	14.40€	$1200 \times 0,92\% = 11,04€$	$1200 \times 0,55\% = 6,60€$
1951	$1951 \times 1.20/100 = 23.42€$	16€ (tarif maximum)	12,27€ (tarif maximum) $1333 \times 0,92\%$	7,34€ (tarif maximum) $1333 \times 0,55\%$

Forfait 5 jours vacances scolaires :

Un enfant inscrit tous les jours de la même semaine, bénéficie du forfait 5 jours qui permet une réduction de 5% de la facture pour ces mêmes 5 jours. Le forfait est applicable à tous les enfants de la famille.

Le forfait n'est ni annulable, ni remboursable. En cas d'absence pour raison médicale (avec production d'un certificat médical), un avoir sera fait sur la ou les prochaines factures.

